

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**RAPPORT SUR LES TRAGEDIES DE DECEMBRE 2025
SURVENUES DANS LES TERRITOIRES D'UVIRA ET FIZI
LIEES A LA CRISE SECURITAIRE A L'EST
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ET LEUR IMPACT SUR LE BURUNDI**



Bujumbura, janvier 2026

Contenu

RAPPORT SUR LES TRAGEDIES DE DECEMBRE 2025 SURVENUES DANS LES TERRITOIRES D'UVIRA ET FIZI LIEES A LA CRISE SECURITAIRE A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LEUR IMPACT SUR LE BURUNDI	4
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	4
CONTEXTE.....	4
METHODOLOGIE.....	8
1. EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DES EVENEMENTS TRAGIQUES DE DECEMBRE 2025	8
2. DEGATS HUMAINS PAR GROUPEMENT ET LOCALITE.....	10
3. RESPONSABLES DES ATROCITES, LEUR PRESENCE ET LEURS OBJECTIFS.....	12
4. EFFECTIFS DES REFUGIES DANS LES CENTRES ET SITES DE TRANSIT.....	14
5. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES.....	15
6. PRISE EN CHARGE DES REFUGIES ET ACTIONS MENEES.....	17
7. EFFETS DE LA CRISE SUR LE BURUNDI.....	25
8. APPEL A L'ACTION.....	27
CONCLUSION.....	27

RAPPORT SUR LES TRAGEDIES DE DECEMBRE 2025 SURVENUES DANS LES TERRITOIRES D'UVIRA ET FIZI LIEES A LA CRISE SECURITAIRE A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LEUR IMPACT SUR LE BURUNDI

Objectifs et résultats attendus

Le présent rapport, accompagné d'un film documentaire, a pour objectif de consigner et de préserver la mémoire des événements tragiques (tueries massives et déplacements des populations réfugiées vers le Burundi) survenus à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), en particulier à Uvira et dans ses environs, au cours du mois de décembre 2025 suite à l'invasion des soldats rwandais déguisés en éléments de l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars 2009 (AFC/M23).

Ce rapport et le film documentaire visent à documenter de manière rigoureuse l'ampleur des tragédies survenues, en établissant le nombre estimé de victimes par groupement et localité, le nombre de blessés et l'effectif des réfugiés congolais au Burundi, tout en identifiant les re-

sponsables et leurs objectifs.

Ces événements ayant contraint plusieurs milliers de Congolais à trouver refuge au Burundi, les deux outils d'information s'attachent également à décrire leur quotidien dans les sites d'accueil, évoquer les contributions morales et matérielles des différents partenaires et mettre en lumière les difficultés de prise en charge auxquelles est confronté le gouvernement burundais.

Enfin, ce rapport et le film documentaire se veulent un plaidoyer en faveur de la recherche de solutions durables et concertées, susceptibles de rétablir une paix stable dans cette partie de la RDC, tout en garantissant la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Burundi et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Contexte

Depuis plus de deux décennies, l'Est de la RDC est en proie à une instabilité sécuritaire chronique, marquée par la présence de groupes armés locaux tels que Mai-Mai, CODECO (Coopérative pour le Développement du Congo), Zaïre/Auto-défense Hema, FPIC (Front Patriotique Intégrationniste du Congo), FRPI (Force de Résistance Patriotique de

l'Ituri), Raia Mutomboki, ... et étrangers tels que ADF (Allied Democratic Forces), FDLR (Force Démocratique pour la Libération du Rwanda), RED-Tabara (Résistance pour un Etat de Droit au Burundi), AFC/M23, ... , des ingérences militaires extérieures (rwandaise), ainsi que des conflits récurrents aux conséquences humanitaires dramatiques. Les provinces

du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri figurent parmi les zones les plus affectées par ces violences armées.

A plusieurs reprises, ces crises sécuritaires ont provoqué des déplacements massifs de populations civiles vers les pays voisins, notamment le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie. Le Burundi, en particulier, a toujours été une terre d'accueil pour les réfugiés congolais fuyant les massacres, les persécutions et les violations graves des droits humains. Selon l'Office National pour la Protection des Réfugiés et Apatrides (ONPRA), une institution publique burundaise chargée de la gestion, de la protection, de l'assistance des réfugiés et apatrides sur le territoire burundais, jusqu'en novembre 2025, le Burundi avait accueilli sur son territoire 110.500 réfugiés, installés dans les provinces de Buhumuza (48.303 réfugiés), Bujumbura (31.017 réfugiés), Burunga (22.117 réfugiés) et Butanyerera (9.063 réfugiés).

La récente crise de décembre 2025 dans les territoires d'Uvira et Fizi causée par les attaques des militaires rwandais déguisés en mouvement AFC/M23 est sans précédent.

A l'origine, le M23, tire son nom de l'accord du 23 mars 2009 signé entre le gouvernement congolais et l'ex-rébellion du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), qui prévoyait notamment l'intégration de ses combattants au sein des Forces armées de la RDC (FARDC) et leur réinsertion sociale. Sous prétexte du non-respect de plusieurs engagements, une faction d'anciens cadres du CNDP se sont mutinés en avril 2012, donnant naissance au M23.

Dès sa création, le M23 n'a cessé d'utilis-

er sa force létale dans des violations flagrantes des droits des populations, n'hésitant pas à user d'un armement fourni par le Rwanda contre des populations civiles. En 2012, le M23 a occupé plusieurs localités du Nord-Kivu, dont la ville de Goma en novembre, marquant un tournant majeur dans le conflit et attirant une attention régionale et internationale.

Après sa défaite face aux FARDC appuyées par la Brigade d'intervention de la MONUSCO en 2013, le M23 a annoncé la fin de sa rébellion, sans pour autant disparaître. Ses réseaux sont demeurés actifs, plusieurs cadres ont été exfiltrés dans les pays voisins, principalement au Rwanda et en Ouganda.

A partir de 2021-2022, le M23 a été resuscité par le Rwanda et ses alliés dans un contexte sécuritaire dégradé, marqué par la prolifération des groupes armés et les tensions régionales. Sa résurgence s'est accompagnée de la création de l'AFC, une plateforme politico-militaire regroupant plusieurs mouvements opposés au pouvoir de Kinshasa. Le M23 en constituait la principale force. Sous la bannière de l'AFC/M23, le mouvement a étendu son contrôle sur des axes stratégiques et des villes clés de l'Est de la RDC, provoquant affrontements, déplacements massifs de populations et une aggravation de la crise humanitaire, un véritable genocost.

C'est dans ce contexte que, dans le cadre des accords de coopération militaire et sécuritaire conclus entre le Burundi et la RDC, ainsi que des engagements régionaux visant la stabilisation de la sous-région, le Burundi a envoyé des troupes en RDC. Cette présence des troupes de l'armée burundaise en RDC, conforme au Droit international, visait d'une part

à prévenir les attaques contre le Burundi en provenance du Rwanda via l'Est de la RDC et, d'autre part, à sécuriser les zones affectées, prévenir les exactions des militaires rwandais déguisés en AFC/M23 et leurs alliés, faciliter l'accès de l'aide humanitaire et contribuer à la paix, dans un esprit de solidarité régionale.

Dans l'entre-temps, d'importantes avancées diplomatiques ont été enregistrées. Il y a eu le processus de Luanda, une initiative diplomatique avec l'appui de l'Angola comme facilitateur, visant à résoudre le conflit entre la RDC et le Rwanda, notamment les tensions liées à la présence de groupes armés à l'Est du Congo et aux accusations de soutien rwandais aux rebelles M23. Ce processus implique des phases de cessez-le-feu, de vérification sur le terrain et de dialogues bilatéraux pour dégager les causes profondes du conflit, organiser la paix entre la RDC et le Rwanda et désamorcer la dynamique régionale du conflit.

Il y a eu également le processus de Nairobi qui est une initiative dirigée par la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) lancé en avril 2022 pour ramener la paix dans l'Est de la RDC à travers un cadre plus large qui implique le gouvernement congolais, les groupes armés, la société civile et les Etats voisins. Ce processus combine plusieurs volets : politique, sécurité et, si nécessaire, actions militaires coordonnées ainsi que le désarmement et la démobilisation des groupes armés. Il vise une solution politique globale intégrée au conflit, autour d'un dialogue inclusif.

Plusieurs Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) ont également été adoptées, dont la plus importante est la Résolution 2773 adoptée à

l'unanimité le 21 février 2025 par le Conseil de sécurité.

Cette dernière condamne l'offensive du groupe rebelle M23 dans l'Est de la RDC ; exige que le M23 cesse immédiatement toutes hostilités et abandonne les institutions parallèles qu'il a créées dans les zones occupées ; demande au Rwanda de mettre fin à tout soutien aux M23 et de retirer ses forces du territoire congolais immédiatement.

Outre les actions diplomatiques déjà citées, il y a eu l'Accord-cadre de Doha conclu le 15 novembre 2025 entre le Gouvernement congolais et l'AFC/M23 ainsi que la signature de l'Accord de Washington entre la RDC et le Rwanda le 4 décembre 2025.

Cela témoignait d'une forte mobilisation régionale et internationale en faveur de solutions politiques permettant l'instauration d'une paix durable dans l'Est de la RDC.

Le Burundi a immédiatement entamé le retrait de ses troupes conformément à cet Accord de Washington. En effet, cet accord et son cadre économique prévoient la mise en place de certaines mesures de maintien de la paix, telles que le retrait des troupes étrangères de la RDC et l'application des engagements généraux de l'accord.

Prenant tout le monde à contre-pied, durant la période de signature de cet Accord de Washington, les militaires rwandais déguisés en mouvement AFC/M23 n'ont pas cessé de mener des attaques sanglantes contre la population civile et se sont emparés de la ville d'Uvira, contrôlant des villes et des villages sur la route d'Uvira, notamment Luvungi, Mutarule et Sange. Les accords de paix visant à résoudre la

situation dans l'Est de la RDC n'ont donc pas permis d'améliorer la sécurité et l'accès à l'aide humanitaire pour les civils. Les militaires rwandais déguisés en rebelles de l'AFC/M23 ont continué à commettre des atrocités de masse et d'entraver l'aide humanitaire.

Selon plusieurs témoignages concordants, des militaires rwandais déguisés en rebelles de l'AFC/M23 ont mené des attaques ciblées contre des populations civiles, causant des pertes humaines considérables et provoquant un afflux massif de réfugiés vers le Burundi.

Lors de ces attaques, les agresseurs rwandais et leurs supplétifs déploient une stratégie délibérée de violence et d'intimidation destinée à instaurer un climat de peur généralisée au sein des populations civiles pour provoquer leur fuite. Cette méthode laisse clairement apparaître que leurs objectifs dépassent la seule dimension militaire : il s'agit avant tout de conquérir les territoires et de s'assurer un contrôle territorial durable sur des zones stratégiques, riches en ressources naturelles que les assaillants exploitent immédiatement. En toile de fond, des motivations économiques majeures guident cette guerre, notamment la volonté de tirer profit du sous-sol congolais exceptionnellement riche en minerais stratégiques. L'exploitation illégale de ces ressources (coltan, or, cassitérite et autres minerais essentiels à l'économie mondiale) apparaît ainsi comme un levier essentiel pour alimenter et renforcer l'économie rwandaise, en quête de revenus et de croissance. Cette dynamique contribue non seulement au pillage systématique des richesses de la RDC, mais aussi à la déstabilisation profonde et durable de la

région des Grands Lacs, en entretenant un cycle de violences, d'insécurité et de fragilisation des Etats et des populations locales, permettant la pêche en eaux troubles par le Rwanda.

Selon les données fournies par l'ONPRA, durant la période allant du 1er décembre 2025 jusqu'au 1er janvier 2026, le Burundi a accueilli 75.338 réfugiés en provenance de l'Est de la RDC. Ces derniers ont été enregistrés dans les localités de MAKOMBE en province de Burunga (1.287 réfugiés, selon le rapport du 01/01/2026), CISHEMERE en province de Bujumbura (8.149 réfugiés, selon le rapport du 01/01/2026) et BUSUMA en province de Buhumuza (65.902 réfugiés, selon rapport du 28/12/2025).

C'est suite à ce contexte qu'en date du 24 décembre 2025, le gouvernement du Burundi a mis en place un comité technique chargé de produire un rapport et un film documentaire sur cette recrudescence de l'insécurité à l'Est de la RDC et son impact sur le Burundi afin d'informer la communauté nationale et internationale sur la situation et servir d'un document pour le plaidoyer pour la paix à l'Est de la RDC et mobilisations pour les réfugiés Congolais installé au Burundi.

Le présent rapport est l'œuvre de ce comité qui, par des méthodes quantitatives et qualitatives et des techniques de coups de sondes avec les personnes qui ont été directement touchées par ces événements, s'est consacré à ce travail du 26 décembre 2025 au 04 janvier 2026.

La méthodologie adoptée pour la production de ce rapport et du film documentaire repose sur une approche combinant recherche documentaire, enquête de terrain et analyse qualitative.

Les rapports officiels, et/ou les publications des organisations internationales et humanitaires, ainsi que les articles de presse relatifs à la situation sécuritaire à l'Est de la RDC, en particulier à Uvira et ses environs ont permis de mieux comprendre le contexte de cette situation.

Il y a eu ensuite la collecte d'informations issues de sources fiables, notamment auprès des réfugiés se trouvant au Burundi. Cette dernière est passée par des observations directes dans les sites d'accueil des réfugiés au Burun-

di, la prise d'images et de photos sur les sites de leur hébergement ainsi que par des interviews. Une fiche d'identification des incidents ou dégâts humains enregistrés a également été remplie par des agents de l'ONPRA et les données collectées ont été ensuite vérifiées, croisées et analysées afin d'en assurer la fiabilité et la cohérence. Enfin, le rapport a été rédigé et le documentaire réalisé de manière structurée et analytique, puis validé avant sa diffusion auprès des parties prenantes, dans une optique de plaidoyer humanitaire et de recherche de solutions durables.

1. EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DES EVENEMENTS TRAGIQUES DE DECEMBRE 2025

Au début du mois de décembre 2025, des incursions armées des militaires rwandais déguisés en rebelles du mouvement AFC/M23 ont été signalées dans plusieurs localités de l'Est de la RDC. Selon les témoignages recueillis, ces attaques ont commencé par des bombardements et des attaques de drones kamikazes dirigés contre des maisons de simples citoyens congolais. Ensuite, les assaillants, lourdement armés, ont mené des attaques contre des villages et des centres de population civile, assassinant toute personne

à leur passage.

Les violences se sont rapidement intensifiées, avec des massacres de civils, des incendies de maisons, des pillages systématiques et des exécutions sommaires massives. Des crimes de guerre y ont donc été commis à grande échelle, avec des attaques non discriminées contre des civils, des carnages de civils, du viol utilisé comme arme de guerre, et la population, prise de panique, a fui massivement vers les zones encore paisibles avant de rejoindre le Burundi.



Débarquement de réfugiés à Rumonge en province de Burunga (Photo/Commune Rumonge)



Réfugiés cherchant un lieu pour s'installer à Rumonge en province de Burunga (Photo/Commune Rumonge)

Face à cette insécurité persistante, des dizaines de milliers de Congolais ont traversé la frontière burundaise dans des conditions extrêmement précaires, cherchant refuge et protection. Ces réfugiés n'ont presque rien pu emporter avec eux et étaient dans l'obligation de vivre dans des conditions extrêmement difficiles, sans nourriture, sans eau, sans médica-

ments, sans latrines,... Des élèves ont dû abandonner leurs études, ce qui sans doute va compromettre leur avenir, au moment où les adultes ont dû abandonner leurs emplois. Toutes ces personnes vivent actuellement dans une incertitude et une détresse totale ne sachant pas l'avenir qui les attend.



Réfugiés entassés au bord du lac Tanganyika à Rumonge en province de Burunga (Photo/Commune Rumonge)

2. DEGATS HUMAINS PAR GROUPEMENT ET LOCALITE

Les attaques ont causé des dégâts humains inouïs dans plusieurs groupements et localités de l'Est de la RDC. Les chiffres exacts demeurent diffi-

ciles à établir en raison de l'insécurité persistante et de la difficulté à accéder aux zones de combats.



Enregistrement des dégâts humains survenus en RDC auprès des réfugiés au site de Busuma/Ruyigi (Photo/RTNB)

Néanmoins, les organisations comme l'ONPRA ont pu recueillir, au Burundi, des informations auprès des survivants congolais réfugiés.

Ces informations recueillies indiquent que des civils, majoritairement des femmes, des enfants et des personnes âgées ont été massacrés, dont plusieurs familles entièrement décimées.

Les violences ont entraîné un nombre élevé de blessés graves, victimes de balles ou des attaques non discriminées contre des civils. Parmi ces victimes, des personnes mutilées ou encore des femmes victimes de violences sexuelles. Une situation qui a causé de multiples traumatismes dont des traumatismes psychologiques.



Femme enceinte violée par les assaillants (Photo/RTNB)

« C'était un vendredi, j'étais en train de fuir quand deux hommes armés m'ont prise par force et m'ont violée. Je ne pouvais pas me défendre, étant enceinte de sept mois et portant mon autre enfant sur le dos. (...) » S. N., originaire de Mulongwe, Uvira.

Le tableau ci-après illustre l'ampleur des incidents ou dégâts humains enregistrés dans les localités nouvellement conquies

lors de l'invasion de l'AFC/M23 survenue au mois de décembre 2025 à l'Est de la RDC.

Localités	Incidents ou Dégâts				Totaux incidents ou Dégâts
	Morts	Blessés	Disparus	Violées	
Plaine de la Ruzizi	384	99	866	32	1.381
Ville d'Uvira	227	62	570	73	932
Territoire d'Uvira à Kiliba	33	18	82	1	134
Territoire de Fizi	166	56	446	68	736
Total	810	235	1.964	174	3.183

Source : ONPRA, 2025.

Commentaire:

Ce tableau indique que plusieurs personnes (810) ont été sauvagement assassinées tandis que plusieurs autres (1.964) ont été portées disparues et leur sort reste inconnu. Aussi, ces effectifs pourraient être largement inférieurs aux dégâts réels d'autant plus qu'ils ont été fournis par des personnes en fuite qui ignorent les dégâts survenus après leur départ. Il ne serait pas étonnant que ces effectifs ci-haut mentionnés varient notamment du fait que les personnes portées disparues peuvent être classées dans l'une ou l'autre catégorie indiquée dans le tableau. L'autre constat est que les assaillants ont poursuivi leurs atrocités par l'usage massif du viol comme arme de guerre avec 174 femmes et/ou filles atrocement

violées. Soulignons enfin que la plupart des dégâts ont été constatés respectivement dans les localités de la Plaine de la Ruzizi, la Ville d'Uvira et le Territoire de Fizi.

Les témoignages et les données collectées par les agents de l'ONPRA ont en outre fait ressortir que des atrocités de masse, dont plusieurs assassinats ciblés, se sont également produites durant la même période dans les localités qui, avant décembre 2025, étaient déjà sous occupation de l'AFC/M23.

Le tableau ci-après illustre l'ampleur des incidents ou dégâts humains enregistrés dans les localités déjà en-

vahies par l'AFC/M23 avant décembre 2025 et qui ont également impacté négativement le Burundi.

Localités	Incidents ou Dégâts				Totaux incidents ou Dégâts
	Morts	Blessés	Disparus	Violées	
Ville de Bukavu	128	36	241	2	407
Territoire de Walungu	4	3	18	Inconnu	25
Ville de Beni	2	5	Inconnu	14	21
Territoire Masisi	Inconnu	Inconnu	1	Inconnu	1
Territoire Rutshuru	5	1	28	Inconnu	34
Ville de Goma	6	Inconnu	Inconnu	1	7
Total	145	45	288	17	495

Source : ONPRA, 2025.

3. RESPONSABLES DES ATROCITES, LEUR PRESENCE ET LEURS OBJECTIFS

Plusieurs témoignages des rescapés convergent sur le fait que les attaques ont été perpétrées par des militaires rwandais opérant sous couvert de groupes rebelles de l'AFC/M23. Une agression du Rwanda qui d'ailleurs n'est plus à démontrer, car déjà documentée notamment par la Communauté internationale (Nations Unies, différentes organisations internationales et régionales). La présence des troupes rwandaises sur le terrain était

caractérisée par un armement de guerre contre les populations civiles : systèmes de défense antiaérienne, chars de combats, véhicules blindés et autres types de véhicules militaires, drones kamikazes, diverses armes lourdes, ...



«Nous dormions, moi, mon épouse et notre enfant quand, soudain, nous avons été réveillés par un grand bruit. Au départ nous croyions que quelqu'un venait de défoncer la porte. Nous sommes alors sortis pour voir ce qui se passait, et c'est là que des bombes nous sont tombées dessus. J'ai été projeté par l'explosion et j'ai perdu connaissance. Quand j'ai repris connaissance, ma femme enceinte et mon enfant gisaient par terre, tués par l'explosion».

MAKONERO TOTO, originaire du groupement de Katala, Uvira.

Rescapé d'une attaque à la bombe (Photo/RTNB)

«On était bien sécurisés par l'armée congolaise et ses alliés qui avaient fait une barricade. Mais à un moment donné, on a vu des drones qui ont bombardé des gens qui étaient au centre. Moi, j'ai vu 31 personnes tuées et j'ai pris fuite directement».

RUHOBO BWAMBOLE Charly, originaire de la Cité de Sange, Uvira.



Rescapé d'une attaque au drone (Photo/RTNB)



« Les rebelles du M23 sont partis de la localité de Kamanyola, se sont emparés des localités de Luvungi, Bwegera, Luberizi, Nyakabere-Sange, Kiliba, Runingu et Kawezi. C'est à partir de Kawezi qu'ils sont entrés dans la ville d'Uvira. » MBURAHOSE RUGAMBIRA, originaire de Luberizi, Uvira.

Rescapé des attaques d'Uvira (Photo/RTNB)

4. EFFECTIFS DES REFUGIES DANS LES CENTRES ET SITES DE TRANSIT

Suite aux événements tragiques de décembre 2025, un afflux massif de réfugiés a été enregistré au Burundi. Ainsi, en plus des centres de transit de Makombe en province Burunga et Cishemere en province de Bujumbura qui étaient ouverts depuis des années,

des nouveaux sites improvisés ont hébergé des milliers de réfugiés lors de cet afflux. Il s'agit des sites de Gatumba, Vugizo, Magara et Kansega de la province de Bujumbura et de Rumonge de la province Burunga.



Réfugiés au site de transit de Kansega (Photo/RTNB)



Réfugiés au centre de transit de Makombe (Photo/RTNB)



Réfugiés au centre de transit de Cishemere (Photo/RTNB)



Réfugiés regroupés au Stade de Rumonge (Photo/Commune Rumonge)

5. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES

La situation socio-économique des réfugiés congolais qui se sont réfugiés au Burundi est marquée par une précarité extrême. Dans leur fuite, ces réfugiés sont arrivés sur le territoire burundais dans des conditions très



difficiles. La majorité d'entre eux ont traversé la frontière sans biens matériels et sans ressources financières, après avoir abandonné leurs maisons, leurs terres et leurs moyens de subsistance.

Cette absence totale de moyens économiques place immédiatement ces réfugiés congolais dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire. Ils peinent à subvenir à leurs besoins essentiels tels que l'alimentation, le logement et les soins de santé. Beaucoup d'entre eux sont séparés de leurs familles au cours de la fuite, ce qui fragilise davantage leur situation sociale et accroît leur vulnérabilité, en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Sur le plan psychologique, ces réfugiés congolais portent les lourdes séquelles des conflits armés, des massacres et des déplacements forcés vécus dans leur pays d'origine. Les traumatismes



Réfugiés au site de Busuma/Ruyigi (Photo/MIDCSP)

En somme, la situation socio-économique des réfugiés congolais se trouvant au Burundi se caractérise par une accumulation de difficultés économiques, sociales et psychologiques. Cette réalité constitue un défi majeur tant pour les ré-



Réfugiés en attente d'une aide d'urgence (Photo/MIDCSP)

liés aux violences, aux pertes humaines et à l'exil forcé affectent profondément leur bien-être mental et émotionnel, rendant difficile toute perspective de reconstruction rapide.

Les conditions de vie au Burundi, notamment dans les sites d'accueil et les camps de réfugiés, restent extrêmement précaires. De nombreux réfugiés congolais dorment à même le sol, sans abri adéquat, exposés aux intempéries, aux maladies et à la malnutrition. La disponibilité limitée d'infrastructures de base, d'eau potable et de services sanitaires accentue les risques sanitaires et détériore davantage leurs conditions de vie.

fugiés eux-mêmes que pour le Burundi, et appelle une intervention humanitaire urgente et coordonnée afin de répondre efficacement aux besoins immédiats et de restaurer la dignité des populations affectées.

Privés de ressources, de logements adéquats et confrontés à de graves traumatismes psychologiques, ces réfugiés vivent dans des conditions de grande vulnérabilité. L'insuffisance d'accès à la nourriture, aux soins de santé, à l'eau potable et à la protection sociale accroît les risques sanitaires et humanitaires. Face à cette réalité, il y a eu une mobilisation conjointe des autorités burundaises, des organisations humanitaires et de la communauté internationale afin de répondre efficacement aux besoins immédiats et de restaurer la dignité des populations affectées.

6. PRISE EN CHARGE DES REFUGIES ET ACTIONS MENEES

Face à l'afflux massif des réfugiés congolais arrivés au Burundi, lors de la 12ème réunion de haut niveau du Mécanisme Régional de Suivi de l'Accord-Cadre pour la RDC et la Région, tenue à Entebbe en Ouganda le 28 mai 2025, le Président Ndayishimiye Evariste a rappelé que le Burundi avait accueilli plus de 120.000 réfugiés congolais depuis le début de l'année 2025, en raison des violences à l'Est de la RDC. Il a appelé à un appui multiforme de la Communauté internationale pour soutenir ces efforts humanitaires, soulignant la nécessité de solidarité régionale et internationale afin d'alléger les pressions sur le pays hôte.

Dans le même discours, mais aussi à plusieurs occasions, le Chef de l'Etat burundais a également souligné l'importance de la solidarité non seulement internationale mais aussi nationale, invitant la population burundaise et les institutions à soutenir les réfugiés dans la mesure du possible et à partager les efforts d'assistance.

Ainsi, au mois de décembre 2025, le Gouvernement du Burundi, en collaboration étroite avec ses partenaires au développement et humanitaires, a déployé une série d'actions concrètes visant à répondre à l'urgence humanitaire.

Dès les premiers jours de l'arrivée mas-

sive des réfugiés congolais au mois de décembre 2025, des nouveaux sites et centres de transit ont d'abord été ouverts et les réfugiés ont été accueillis dans des conditions plus sûres.

Les collectivités locales se sont également mobilisées notamment dans l'apport de nourriture et des biens de première nécessité aux réfugiés, bien que la quantité fût insignifiante face à l'afflux massif de ces derniers.

Le ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique à travers les descentes sur terrain du ministre accompagné des hauts cadres du ministère et l'action de la police (sécurisation physique, transport et escorte, fourniture d'eau potable, ...) a largement contribué dans la prise en charge holistique de ces réfugiés.



Descente du ministre de l'intérieur auprès des réfugiés au centre de transit de Gatumba (Photo/MIDCSP)



Fourniture d'eau potable aux réfugiés par un camion-citerne de la Protection civile à Gatumba (Photo/MIDCSP)

Ensuite, ces réfugiés ont été transférés au site de Busuma, situé en commune Ruyigi dans la province de Buhumuza à plus de 200 km de la frontière con-

golaise, dans le strict respect du cadre légal international relatif à la protection des réfugiés, en ce qui est du principe de la distance de sécurité.



Vues aériennes du site de Busuma en commune Ruyigi, province Buhumuza (Photo/RTNB)



Agents de la Croix Rouge évacuant un malade (Photo/RTNB)

Sur le plan sanitaire, les autorités burundaises ont rapidement mobilisé les services de santé pour assurer des consultations médicales, des campagnes de vaccination, la prise en charge des épidémies (en l'occurrence le choléra) et des maladies courantes, ainsi que le suivi des cas les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les blessés.

Par ailleurs, le Gouvernement burundais a facilité et accéléré l'enregistrement systématique des réfugiés congolais, une démarche essentielle pour garantir leur statut légal, assurer leur protection et permettre une planification plus efficace de l'assistance humanitaire. Cet enregistrement a également contribué à mieux identifier les besoins spécifiques de chaque catégorie de réfugiés.

Enfin, une coordination étroite de l'aide humanitaire a été mise en place

avec les agences des Nations unies, les organisations non gouvernementales et les partenaires bilatéraux. Cette coordination vise à éviter les doublons, à optimiser l'utilisation des ressources disponibles et à assurer une réponse cohérente dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'abri et de la protection. Malgré l'ensemble de ces efforts, l'ampleur des besoins humanitaires reste très importante, nécessitant un soutien accru et durable pour faire face à cette crise.

Le gouvernement du Burundi, à travers les ministères ayant les Affaires étrangères et l'Intérieur dans leurs attributions, a en outre lancé le 17 décembre 2025 le financement du Plan de Réponse Inter-agences de 76,5 millions de dollars qui va couvrir les besoins en nourriture, eau, soins et abris de près de 90 000 personnes. Dans la mise en œuvre de ce plan de réponse, l'Union européenne a déjà débloqué 200 000 € d'aide humanitaire d'urgence pour soutenir les réfugiés congolais arrivés au Burundi. Le 19 décembre, le Secrétaire per-

manent au Ministère des Affaires étrangères Séverin Mbarubukeye a reçu une délégation des Ambassadeurs de l'Union Européenne (Belgique, France, Royaume-Uni, Pays-Bas et Allemagne) pour discuter de la situation humanitaire à l'Est de la RDC et des attaques du M23 soutenu par le Rwanda. Les ambassadeurs ont salué l'accueil burundais et confirmé l'engagement de l'Union Européenne à soutenir les réfugiés.



Arrivée du ministre Amb. Bizimana Edouard au site de transit de Kansega (Photo/RTNB)

Le 23 décembre 2025, Amb. Bizimana Edouard, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement, en compagnie des diplomates et représentants des organisations régionales et internationales accréditées au Burundi ont visité le site de transit de Kansega à Bukinanyana pour évaluer les besoins prioritaires et apporter un soutien moral.



Le ministre Amb. Bizimana Edouard s'adresse aux réfugiés congolais (Photo/RTNB)

Quoique la commune de Bukinanyana avait déployé d'importants moyens pour accueillir les réfugiés congolais malgré des moyens financiers très limités, il a été jugé bon que les réfugiés sur place soient transférés à Bu-

suma en province de Buhumuza pour de meilleures conditions. Et donc les réfugiés ont été appelés à adhérer massivement à leur transfert vers le site de Busuma.

La prise en charge des réfugiés congolais accueillis au Burundi a été rendue possible grâce à l'implication active et coordonnée de plusieurs partenaires issus de divers horizons. Face à l'ampleur des besoins humanitaires,

les organisations internationales, les ONG humanitaires et les communautés locales ont uni leurs efforts afin d'apporter une réponse globale, à la fois matérielle, sanitaire, sociale et psychologique.



Enregistrement des réfugiés au site de Busuma, en comune Ruyigi (Photo/RTNB)

Les ONG humanitaires, quant à elles, ont été en première ligne sur le terrain. Parmi elles, Médecins Sans Frontières (MSF) s'est particulièrement illustrée dans le domaine de la santé. Cette organisation a apporté une contribution majeure à la prise en charge des cas de choléra enregistrés dans certains centres et sites de réfugiés. Grâce à

la mise en place de centres de traitement, à la distribution de médicaments et à la sensibilisation aux mesures d'hygiène, MSF a contribué de manière significative à la réduction de la propagation de la maladie et à la sauvegarde de nombreuses vies.



Un agent de l'ONG SAD encadre des enfants réfugiés au site de Busuma (Photo/MIDCSP)

D'autres organisations, telles que SAD, se sont concentrées sur la protection et le bien-être des enfants réfugiés. Consciente des traumatismes psychologiques subis par ces derniers, SAD a organisé des activités ludiques et récréatives dans les camps, notamment des jeux et des moments de divertissement.

Ces initiatives ont permis aux enfants de retrouver, même temporairement, un environnement rassurant et propice à leur épanouissement, tout en contribuant à leur équilibre psychologique.

Par ailleurs, UPHWO (United Partners for Humanitarian Welfare Organization) joue un rôle essentiel dans la protection sociale et sanitaire des réfugiés. Cette organisation intervient activement dans la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) en offrant un accompagnement médical, psychosocial et parfois juridique. UPHWO s'investit également dans la vaccination des enfants afin de prévenir les maladies évitables, tout en assurant la prise en charge des femmes enceintes à travers

des consultations prénatales et un suivi médical.

En plus des acteurs déjà cités, plusieurs autres acteurs ont contribué dans la prise en charge de ces réfugiés. Il s'agit entre autres de Helpnet TPO, AFMB (Association des femmes médecins du Burundi), AIRD (African Initiatives for Relief and Development), COPED (Conseil pour l'éducation et le développement), Croix Rouge du Burundi, Caritas Burundi, ZOA, Unicef, Save the children, Programme alimentaire mondial (PAM), OIM, World vision, Terre des hommes, UNFPA et Spring communities. En somme, la réponse humanitaire en faveur des réfugiés congolais au Burundi repose sur une synergie d'acteurs aux rôles complémentaires. Les

contributions en nourriture, médicaments, abris et soutien psychologique témoignent d'un engagement collectif

face à une crise humanitaire majeure, même si les besoins demeurent encore importants.

7. EFFETS DE LA CRISE SUR LE BURUNDI

L'accueil de dizaines de milliers de réfugiés sur le territoire burundais constitue un défi majeur pour un pays dont les ressources économiques et institutionnelles sont déjà limitées. Le Burundi figure parmi les pays à faible revenu, avec une forte densité démographique

et une dépendance importante à l'agriculture de subsistance. Dans ce contexte, l'arrivée massive et soudaine de réfugiés exerce une pression considérable sur les capacités nationales d'accueil et de prise en charge.



Réfugiée transportant du bois de chauffe au site de Busuma (Photo/MIDCSP)

De même, les stocks alimentaires, déjà insuffisants pour les communautés hôtes, se trouvent rapidement sous tension, ce qui peut provoquer ou provoquer une hausse des prix des denrées de base et fragilise davantage les ménages burundais les plus vulnérables.

L'impact sur les services sociaux est également significatif. Les structures de santé, parfois sous-équipées et

Au niveau des ressources naturelles et matérielles, l'afflux des réfugiés entraîne une forte demande en eau potable, en nourriture, en terres cultivables, en bois d'œuvre nécessaire dans la construction de diverses infrastructures et en bois de chauffe. Dans plusieurs zones d'accueil, la consommation accrue de bois pour la cuisson des aliments contribue à la déforestation et à la dégradation de l'environnement.

confrontées à un manque de personnel, doivent prendre en charge une population supplémentaire souffrant parfois de blessures graves, de maladies des mains sales ou celles liées à la malnutrition, de maladies transmissibles ou de traumatismes psychologiques. Les centres de santé et les hôpitaux voient ainsi leur capacité d'accueil largement dépassée. Dans le secteur de l'éducation, l'autorisation

aux enfants réfugiés (dans certains cas comme au site de Musenyi) de fréquenter les établissements publics augmente la pression sur les salles de classe déjà surchargées, et complique l'accès à un enseignement de qualité tant pour les réfugiés que pour les enfants des communautés locales.

Sur le plan sécuritaire, la gestion de grands flux de populations déplacées pose des défis importants. La promiscuité dans les centres et sites de transit peut favoriser les tensions sociales, les conflits communautaires ou certaines formes de criminalité. La nécessité de sécuriser les sites d'accueil mobilise des moyens humains et logistiques supplémentaires pour les forces de sécurité burundaises, dans un contexte de ressources limitées.

Les conséquences économiques également ne sont pas négligeables. L'Etat burundais doit engager des dépenses imprévues pour l'accueil, l'enregistrement et l'assistance des réfugiés, au détriment d'autres priorités nationales. Par ailleurs, la pression sur le marché du travail local peut accentuer la concurrence pour des emplois déjà rares, notamment dans les zones rurales et périurbaines.

Malgré ces contraintes multiples, le Burundi continue de faire preuve d'une solidarité et d'une humanité remarquables. Fidèle à ses traditions d'hospitalité et à ses engagements internationaux, le pays a maintenu ses frontières ouvertes pour les réfugiés congolais et a accueilli ces derniers dans un esprit de fraternité. Les autorités burundaises, en collaboration avec les communautés locales et les partenaires humanitaires, se sont efforcés et s'efforcent d'assurer une prise en charge digne, en mettant à disposition des terres pour les sites d'accueil, en facilitant l'accès aux services sociaux et en promouvant la cohabitation pacifique.

Cette attitude témoigne de l'engagement du Burundi en faveur des valeurs humaines universelles, malgré les lourds sacrifices consentis. Elle souligne également la nécessité d'un soutien accru de la communauté internationale afin de partager équitablement le fardeau et de permettre au Burundi de poursuivre, dans la dignité, sa mission d'accueil et de protection des réfugiés.

8. APPEL A L'ACTION

Série	Actions à mener	Organisations responsables
1.	Mobilisation et coordination des partenaires	Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au développement.
2.	Prise en charge sanitaire	Ministère de la santé, Help Net TPO, AFMB, UNFPA, IRC et MSF
3.	Abris, infrastructures, eau, hygiène et assainissement	Protection civile, HCR, AIRD, COPED, Croix Rouge.
4.	Distribution des vivres et non vivres	Caritas, AIRD, Croix rouge, ZOA, PAM, Unicef, World vision.
5.	Protection et Sécurité	Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique ; Save the children, SAD, Spring communities, Terre de hommes.
6.	Education	Unicef, RET, JRS, SAD
7.	Assistance juridique	CNIDH, Barreau de Bujumbura, AFJB, Association de la Défense des droits des réfugiés.

CONCLUSION

La crise humanitaire engendrée par les violences de décembre 2025 dans l'Est de la RDC constitue un drame humain majeur. Les attaques des militaires rwandais déguisés en rebelles de l'AFC/M23 contre les populations civiles ont provoqué un exode massif, poussant des dizaines de milliers de Congolais à se réfugier au Burundi. Privés de leurs biens, de moyens de subsistance et le plus souvent séparés de leurs proches, ces réfugiés vivent dans des conditions extrêmement précaires, exposés à la faim, aux maladies, au froid et aux traumatismes psychologiques.

Cette crise demeure une tragédie humaine majeure dont le Burundi subit directement les conséquences, notamment à travers l'accueil massif de réfugiés congolais.

Cette situation interpelle profondément la conscience collective et appelle une mobilisation accrue, tant au niveau national qu'international, afin de répondre aux besoins humanitaires urgents et de préserver la stabilité régionale. Cette situation interpelle également la conscience collective, tant au niveau national qu'international, et exige une réponse urgente, coordonnée et durable.

Un appel est aussi lancé à la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures nécessaires, fermes et responsables, afin de mettre fin à tout soutien financier, logistique du Rwanda au mouvement armé AFC/M23 et à toute participation du même pays aux hostilités en cours.

Tant que de telles ingérences perdureront, les cycles de violence, de déplacements forcés et de souffrances humaines se poursuivront, compromettant toute perspective de paix durable dans toute la région des Grands lacs.

Enfin, les Nations unies, l'Union africaine, les puissances occidentales

et les autres partenaires internationaux doivent privilégier d'abord des actions diplomatiques efficaces, appuyées, si nécessaire et dans le strict respect du droit international, par des mesures dissuasives appropriées. Ces dernières devant viser à protéger les populations civiles contre les carnages perpétrés par les militaires rwandais déguisés en rebelles de l'AFC/M23 et leurs supplétifs mais aussi à préserver l'intégrité territoriale de la RDC.

Seule une implication internationale résolue permettra de rétablir la paix, condition indispensable au retour volontaire, sécurisé et digne des réfugiés congolais dans leur pays d'origine.



